



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
29 JANVIER 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

20 présent(e)s : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGÉON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

6 Excusé(e)s : M. Franck JOURDAN ayant donné pouvoir à M. Frédéric SALAUN, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, Mme Maëlle EVARD ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGÉON, M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT.

1 absente

Mme Jacqueline LE QUÉRÉ

Secrétaires de séance : Mme Cécile LEMARCHAND et M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 23 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice : 27

2024_01_29_01

Nomenclature : 7.1.2

Approbation des Comptes Financiers Uniques des budgets : « Commune », « ZAC de la Bellangerie », « Parc de la Chaîne »

Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Frédéric SALAUN, adjoint au Maire, soumet à l'approbation du conseil municipal les Comptes Financiers Uniques (CFU) des budgets « Commune », « ZAC de la Bellangerie » et « Parc de la Chaîne » pour l'exercice 2023.

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public venant se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion jusqu'ici établi par le comptable public.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

Les Comptes Financiers Uniques sont clôturés avec les résultats détaillés ci-après :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses Ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses Ou déficits	Recettes Ou excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes Ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés (27/02/2023)		514 113,30		1 328 137,70	0,00	1 842 251,00
Résultats affectés (compte 1068)		1 500 000,00				1 500 000,00
Opérations de l'exercice	2 353 248,10	1 176 278,33	4 317 361,53	4 729 359,49	6 670 609,63	5 905 637,82
TOTAUX	2 353 248,10	3 190 391,63	4 317 361,53	6 057 497,19	6 670 609,63	9 247 888,82
Résultats de clôture		837 143,53		1 740 135,66	0,00	2 577 279,19
Restes à réaliser	1 030 264,00	1 084 866,00			1 030 264,00	1 084 866,00
TOTAUX CUMULES	1 030 264,00	1 922 009,53		1 740 135,66	1 030 264,00	3 662 145,19



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier

Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

RESULTATS DEFINITIFS	-891 745,53			1 740 135,66		2 631 881,19
-----------------------------	--------------------	--	--	---------------------	--	---------------------

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses ou	Recettes
	Ou déficits	Ou excédents	Ou déficits	Ou excédents	Déficits	Ou excédents

COMPTE ANNEXE POUR LE PARC DE LA CHAINE						
Résultats reportés (27/02/2023)	325 392,18				325 392,18	0,00
Résultats affectés (compte 1068)		0,00				
Opérations de l'exercice	138 085,53	196 356,22	195 432,71	194 640,00	333 518,24	390 996,22
TOTAUX	463 477,71	196 356,22	195 432,71	194 640,00	658 910,42	390 996,22
Résultats de clôture	267 121,49		792,71		267 914,20	0,00
Restes à réaliser	272 729,00	0,00			272 729,00	0,00
TOTAUX CUMULES	539 850,49	0,00		0,00	540 643,20	0,00
RESULTATS DEFINITIFS	539 850,49			0,00	540 643,20	

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses ou	Recettes
	Ou déficits	Ou excédents	Ou déficits	Ou excédents	Déficits	Ou excédents

COMPTE ANNEXE POUR LA ZAC DE LA BELLANGERIE						
Résultats reportés (27/02/2023)	3 703 002,36			5 305 368,15	3 703 002,36	5 305 368,15
Résultats affectés (compte 1068)						
Opérations de l'exercice	3 843 174,13	3 760 901,66	3 932 121,18	4 024 284,53	7 775 295,31	7 785 186,19
TOTAUX	7 546 176,49	3 760 901,66	3 932 121,18	9 329 652,68	11 478 297,67	13 090 554,34
Résultats de clôture	3 785 274,83			5 397 531,50		1 612 256,67
Restes à réaliser					0,00	0,00
TOTAUX CUMULES	3 785 274,83	0,00	0,00	5 397 531,50	0,00	1 612 256,67
RESULTATS DEFINITIFS	3 785 274,83			5 397 531,50		1 612 256,67

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote des Comptes Financiers Uniques des budgets « Commune », « ZAC de la Bellangerie » et « Parc de la Chaîne » pour l'exercice 2023,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice 2023, le conseil municipal sera invité à :

- adopter les Comptes Financiers Uniques 2023, lesquels peuvent se résumer par le tableau ci-dessus,
- constater les identités de valeurs avec les indications du Trésorier Principal Municipal relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 035-213502537-20240129-2024_01_29_01-DE

- arrêter les résultats définitifs tels que résumés dans le tableau ci-dessus

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le **Compte Financier Unique 2023** du budget « **Commune** »
- approuve le **Compte Financier Unique 2023** du budget « **Parc de la Chaîne** »
- approuve le **Compte Financier Unique 2023** du budget « **ZAC de la Bellangerie** »

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



Mairie

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : mairie@ville-staubinducormier.fr

www.saint-aubin-du-cormier.bzh

Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le

ID : 035-213502537-20240129-2024_01_29_01-DE

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 30 mars 2000

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 30 mars 2000

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 30 mars 2000

Document communiqué en vertu de la loi n° 178 du 30 mars 2000

